

**ESPACES PUBLICS****Participation à l'OPH**

Rénovation des parcs de stationnement souterrain

**EXPOSE DES MOTIFS**

Les aménagements des espaces extérieurs dans les quartiers, et particulièrement dans les cités de l'Office Public de l'Habitat (OPH) d'Ivry, permettent de répondre aux demandes des habitants sur des questions liées à l'amélioration de leur environnement.

Dans le cadre de son nouveau plan de stationnement, qui a notamment conduit à l'extension phasée des secteurs payants, la ville d'Ivry a également pointé la nécessité de favoriser en parallèle le stationnement résidentiel dans les parkings en ouvrage afin de libérer de la place en surface sur l'espace public, dédiée au stationnement de courte durée.

Ainsi, une démarche a été engagée avec l'OPH, détenteur d'une réserve de capacité dans ses parkings nécessitant cependant, pour inciter les Ivryens (locataires et extérieurs) à y stationner, des travaux de réfection (éclairage, peinture, signalétique, contrôle d'accès, flocage, désamiantage, serrurerie et maçonnerie) dans les parkings « vétustes » dont l'état génère un sentiment d'insécurité.

Depuis 2008, l'Office a choisi de travailler sur un premier secteur de 6 parkings afin de phaser l'investissement. Les parkings ont été sélectionnés de la manière suivante :

- ceux des cités du quartier d'Ivry Port où le stationnement payant sur voie publique a été étendu en novembre 2007 : Fauconnières, Chevaleret, Vanzuppe et Orme au Chat,
- ceux des cités Lénine et ILN Casanova, objets de nombreuses demandes des locataires liées à divers problèmes (amiante pour le parking Lénine, effractions répétées, ...) freinant l'occupation des parkings.

En 2010, l'OPH effectue la rénovation des parkings des cités Orme au chat et Chevaleret, pour lesquels les dépenses engagées sont les suivantes :

	Parking Orme au chat	Parking Chevaleret
▪ Travaux électricité	56 000 €	33 000 €
▪ Contrôle d'accès	14 500 €	15 000 €
▪ Serrurerie	50 000 €	24 000 €
▪ Peinture	29 500 €	12 000 €
▪ Maçonnerie	2 000 €	5 000 €
<b>Total TTC en euros</b>	<b>152 000 €</b>	<b>89 000 €</b>

soit un total TTC de 241 000 € prévu par l'OPH pour ces 2 parkings.

Compte-tenu de l'interaction forte entre ces mesures et la politique municipale globale de stationnement, il est cohérent que la Ville participe à l'effort financier correspondant.

Au vu de ces éléments, je vous demande d'accorder à l'OPH la participation financière de 241 000 € pour les travaux de rénovation des parkings souterrains des cités Orme au Chat et Chevaleret.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

## **ESPACES PUBLICS**

### **Participation à l'OPH**

Rénovation des parcs de stationnement souterrain

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de la construction et de l'habitation,

vu sa délibération du 21 septembre 2006 relative à l'extension du stationnement payant,

vu sa délibération du 20 septembre 2007 relative à la 1ère phase de l'extension du périmètre du stationnement payant,

vu sa délibération du 25 septembre 2008 relative à la 2ème phase de l'extension du périmètre du stationnement payant,

considérant que la politique de stationnement sur voie publique doit s'accompagner de mesures favorisant le stationnement résidentiel à l'intérieur des parcelles (en ouvrage ou aérien) afin de libérer de la place sur le domaine public, et à offrir aux utilisateurs un bon niveau de qualité de service,

considérant que l'OPH dispose de parkings avec une réserve de capacité dont il convient d'améliorer l'attractivité,

considérant que le versement d'une participation communale d'un montant de 241 000 € permet à l'OPH d'Ivry de réaliser des travaux de rénovation et d'amélioration de la qualité de service des parkings des cités Orme au Chat et Chevaleret,

vu les dépenses engagées en 2010 par l'OPH pour la rénovation de ses parkings,

vu le budget communal,

**DELIBERE**

38 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention

**ARTICLE 1 :** ACCORDE une participation à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant de 241 000 €, qui sera affectée aux travaux de rénovation et d'amélioration de la qualité de service des parkings des cités Orme au Chat et Chevaleret.

**ARTICLE 2 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 JUIIN 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 28 JUIIN 2010